

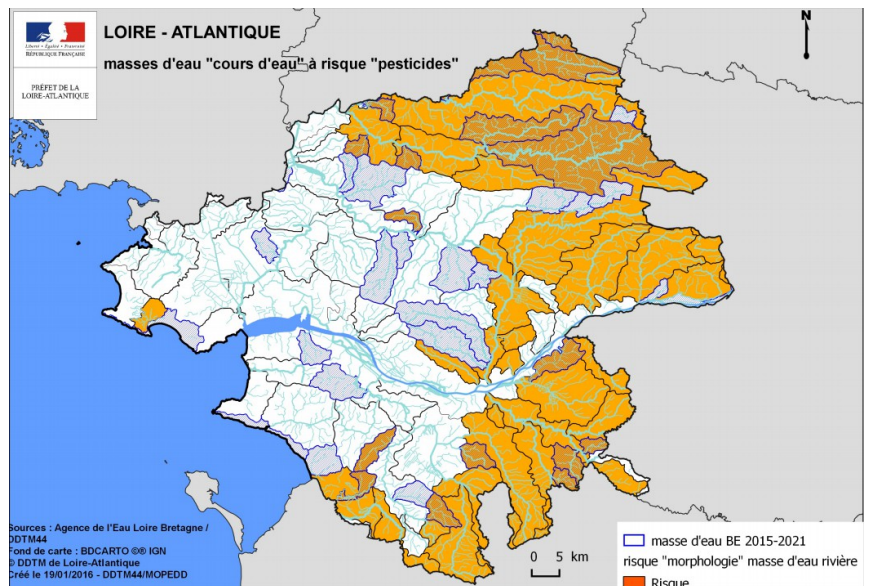
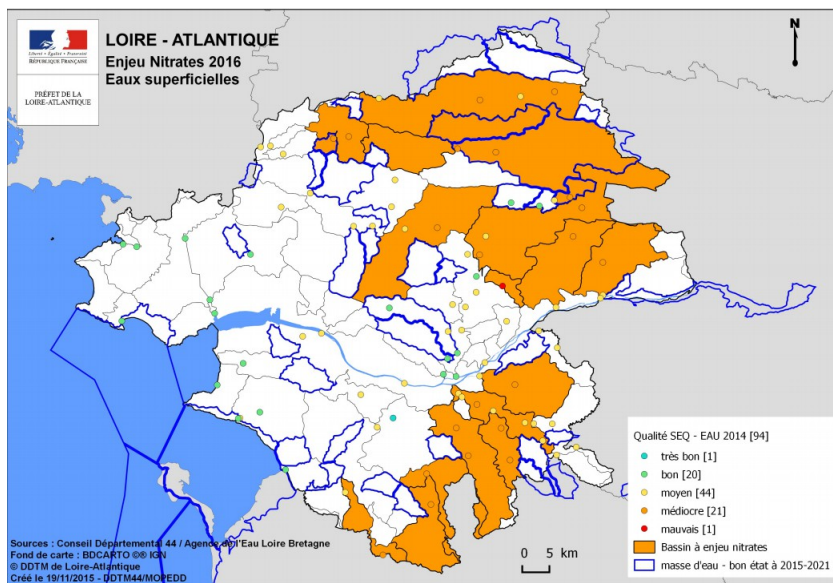
POLLUTIONS DIFFUSES

Fiche n° 7

Enjeux :

Les pollutions diffuses sont une source de déclassement importante des cours d'eau de Loire Atlantique. Près de 5% des cours d'eau sont déclassés par les nitrates, et près de 55% des cours d'eau sont en risque de ne pas atteindre le bon état en lien avec les pesticides.

Par ailleurs les taux de nitrates en eau brute dépassent régulièrement le seuil de potabilité (50 mg/l) sur les captages d'eau potable de Machecoul, Vritz-Candé et Nort-sur-Erdre, rendant le traitement de l'eau très coûteux, et justifiant leur classement en captage prioritaire.



Le Programme de Mesures du Bassin Loire-Bretagne a estimé le coût de reconquête de la qualité des eaux à 13,4 M€, répartis selon les actions du PDM.

Leviers et pilotage :

Se reporter aux fiches spécifiques (captages, littoral, pesticides, nitrates, phosphore).

Stratégie :

Les actions à mener sont de deux sortes :

- **réduction des apports** en intrants agricoles, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto,
- **limitation des transferts** de polluants vers les nappes et cours d'eau. Ces actions concernent principalement la restauration des haies bocagères, de la rypisylve et des zones tampons, permettant de ralentir et réduire les flux polluants.

Les priorités seront données :

- aux 3 captages prioritaires du département, dont les plans d'actions doivent être achevés (voir fiche spécifique).
- à la prise en compte des enjeux littoraux (voir fiche spécifique)
- spécifiquement pour les pesticides : la priorité sera donnée aux cours d'eau identifiés par l'étude de priorisation DREAL (se reporter à la fiche spécifique)
- spécifiquement pour les nitrates : les cours d'eau dont les taux de nitrates dépassent les 50mg/l (se reporter à la fiche spécifique)

Actions à mener :

Outre les actions spécifiques (nitrates, pesticides, captages...) détaillées dans les fiches relatives, une action de limitation des transferts agricoles est à mener, en s'appuyant sur le CPER. Celui-ci liste les zones prioritaires par thèmes de chacun des risques de ne pas atteindre les objectifs de bon état.

Outre les actions réglementaires, la principale action retenue en agriculture est la mise en place d'aménagements de l'espace

agricole pour éviter les fuites à la parcelle, que ce soit en lien avec l'érosion, aux pesticides, aux transferts de nutriments, particulièrement le phosphore qui semble un élément très pénalisant pour la qualité de nos cours d'eau de faibles débits.

Il convient de rajouter à cette carte les secteurs prioritaires en amont des zones conchylicoles à risque.

